

terroriste. Le Comité persiste à croire que cette responsabilité devrait être assumée par le BCP. Une fois de plus, le Comité a noté que le BCP refuse d'assumer ce rôle pour les raisons énoncées dans le rapport du premier Comité. Cependant, en toute franchise, le BCP semble vouloir persister à confier cette responsabilité au ministère du Solliciteur général, parce que ce rôle sera ainsi assumé par un organisme indépendant du Premier ministre et du BCP, sans être trop éloigné de leur pouvoir. Le BCP adopte cette position parce qu'il ne veut pas encombrer le Premier ministre de la gestion permanente de ce système, mais en même temps lui donner la possibilité de la prendre en main lorsqu'il le souhaite. Cette façon de procéder permet d'éviter la question de savoir si le BCP est équipé ou suffisamment préparé pour agir lors d'une crise importante attribuable au terrorisme.

Étant donné cette situation, le Comité formule deux recommandations mutuellement exclusives.

D'une part, mettre sur pied au BCP un centre général de gestion de crises ayant le mandat et les pouvoirs voulus pour réagir à toutes sortes de crises - actes terroristes, catastrophes naturelles, voire même crises politiques majeures - sous la direction du Premier ministre et du Cabinet. La mise en place d'une infrastructure autour du centre de gestion et l'éventail des mesures que celui-ci serait amené à prendre lui confèreraient l'expérience et l'autorité voulues pour faire face au terrorisme, comme exemple de crise que son mandat l'appelle à régler.

Ou d'autre part, à tout le moins, accorder au Solliciteur général et à son ministère des pouvoirs bien définis, qui leur permettent de prendre ou d'imposer des décisions, dans le cadre général du Cabinet, pour faire face à des situations d'urgence attribuables à des actes terroristes.

De toute façon, le Comité recommande d'accorder au Solliciteur général des pouvoirs légaux bien définis, qui lui confèrent le rôle de ministère responsable du contre-terrorisme au sein du gouvernement fédéral.

Le SCRS

Le SCRS a de toute évidence, fait des progrès dans la stabilisation de ses opérations et l'établissement de bonnes relations avec les services de renseignements de sécurité étrangers. Tout cela compte dans la lutte contre le terrorisme. Les ressources consacrées au contre-terrorisme sont restées inchangées, mais le nombre d'employés du SCRS affectés aux missions canadiennes à l'étranger a augmenté.